

Fédération française de judo

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées



COMMISSION REGIONALE DE KENDO ET DISCIPLINES RATTACHEES

Regroupement Régional de Jodo

Samedi 14 et Dimanche 15 mars 2020 à Gaillac



Animé par Aleth Cluzeaud, 5ème Dan

Programme

Samedi 14 mars 12h-14h et 16h-19h Dimanche 15 mars 9h30-12h et 13h15h

Gymnase Pichery, rue Henri Dunant 81600 Gaillac Gymnase Oisel, 50 av. Guynemer 81600 Gaillac

12h-14h et 16h-19h : stage

9h30-12h : stage 13h-15h : compétition

Regroupement gratuit et ouvert à tous les licenciés FFJDA/CNKDR 2019-2020

Contact : Sabine Carrère 06 13 37 01 40 / sabine.carrere@gmail.com

Inscriptions avant le 8 mars 2020 : https://forms.gle/zPBfsNfmA6nE3pYB8



Fédération française de judo

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées



COMMISSION REGIONALE DE KENDO ET DISCIPLINES RATTACHEES

Modalités pratiques:

Restauration

Samedi midi: prévoir son casse-croûte

Samedi soir : Repas en commun possible dans un restaurant de Gaillac.

Dimanche midi : Repas rapide dans un restaurant à proximité du gymnase ou

prévoir son pique-nique

Hébergement

Possibilité de dormir au dojo de Gaillac.

Il faudra prévoir son matériel complet de couchage (matelas, duvet, etc.).



Fédération française de judo

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées



COMMISSION REGIONALE DE KENDO ET DISCIPLINES RATTACHEES

AUTORISATION PARENTALE
Pour participer au regroupement régional de Jodo
Date : samedi 14 et dimanche 15 mars 2020
Lieu : Gaillac
<u>AUTORISATION PARENTALE Pour les mineurs</u>
Je soussigné(e) Madame – Monsieur
Demeurant
Ville CP
Autorise mon Fils/ ma fille prénommé(e):
Né(e)le / /
Et Membre du club Dept ()
À participer au <u>regroupement régional et à la compétition de Jodo</u>
organisés par la CRKDR le samedi 14 et le dimanche 15 mars 2020
J'AUTORISE
Les cadres de la CRKDR Occitanie à prendre toutes dispositions nécessaires en cas d'accident
dont mon enfant pourrait être victime durant ce regroupement.
Précisions médicales :
N° DE SECURITE SOCIALE :
N° DE TELEPHONE POUR JOINDRE LES PARENTS : Mr
Fait à Le/
SIGNATURE des parents OBLIGATOIRE

La Mère

Le Père